

**Tableau 1 : Sommaire des recommandations pour la prévention de la violence faite aux enfants**

Intervention	Efficacité	Degré de preuve*	Recommandation*
<b>Dépistage</b>			
Approches utilisées pour identifier les familles à haut risque à l'égard de la violence aux enfants	Fort taux de faux résultats positifs; risque élevé d'imputer à tort les actes violents à des personnes innocentes	Étude de cohorte <sup>5,14</sup> (II-2), enquête transversale <sup>13</sup> (III)	Aucune preuve additionnelle pour modifier la recommandation (D) de la mise à jour 1993 <sup>1</sup>
<b>Prévention</b>			
<i>Programmes axés principalement sur la prévention de la violence physique et de la négligence ou des deux</i>			
Visites à domicile par des infirmières durant la période périnatale et la période de la petite enfance auprès de mères d'un premier enfant de milieux défavorisés, monoparentales ou adolescentes	Nombre moindre de rapports de cas de violence et de négligence et nombre moindre de consultations pour blessures et empoisonnements dans le groupe recevant l'intervention	ERC <sup>19-21</sup> (I)	Bon degré de preuve : référence à une infirmière visiteuse suite à l'examen périodique (A)
Programme de soins de santé globaux†	Nombre accru de rapports de négligence dans le groupe sous intervention; aucun effet sur le nombre de rapports de violence physique à l'endroit des enfants.	ERC <sup>5</sup>	Preuve insuffisante pour inclure la référence dans l'examen périodique pour la prévention de la violence faite aux enfants (C)
Programme d'enseignement et de soutien aux parents†	Nombre moindre de rapports de violence et de négligence dans le groupe bénéficiant de l'intervention	Étude contrôlée <sup>25</sup>	Preuve insuffisante pour inclure la référence dans l'examen périodique pour la prévention de la violence faite aux enfants (C)
Services mixtes à domicile y compris gestion de cas, éducation et psychothérapie†	Nombre moindre de visites au service des urgences dans le groupe bénéficiant de l'intervention	Étude contrôlée <sup>26</sup>	Preuve insuffisante pour inclure la référence dans l'examen périodique pour la prévention de la violence faite aux enfants (C)
<i>Programmes visant principalement la prévention de la violence sexuelle</i>			
Programmes à l'intention des enfants axés sur la prévention de la violence sexuelle et des enlèvements	Amélioration des notions de violence sexuelle et sensibilisation accrue aux moyens de la prévenir; aucune étude n'a conclu à l'efficacité des programmes sur la réduction de l'incidence de la violence sexuelle ou des enlèvements	ERC <sup>29-35</sup> (I)	Aucune preuve additionnelle permettant de modifier la recommandation (C) de la mise à jour de 1993 <sup>1</sup>

Note : ERC = étude randomisée contrôlée.

\*Voir Annexe 1 pour définition du degré de preuves et des catégories de recommandations.

†Ce rapport s'est penché sur l'utilisation de l'intervention en rapport avec la prévention de la violence faite aux enfants et des conséquences qui en découlent. D'autres facteurs liés à la santé pourraient expliquer l'efficacité de cette intervention ou d'autres raisons pour en recommander l'usage.

[Retourner au texte](#)